

Challenge D'Hiver

HN et MONOTYPES

AVIS DE COURSE

Journées d'entraînement :

- Samedi 10 octobre 2015
- Samedi 21 novembre 2015 (trophée Xvoile)
- Samedi 5 décembre 2015
- Samedi 23 janvier 2016
- Samedi 13 février 2016
- 12 et 13 Mars (coupe régional)

Journées régates :

- Dimanche 11 octobre 2015
- Dimanche 22 novembre 2015 (trophée Xvoile)
- Dimanche 6 décembre 2015
- Dimanche 24 janvier 2016
- Dimanche 14 février 2016
- 12 et 13 Mars (coupe régional J80)

Lieu : Port de plaisance de Pornichet
Autorité Organisatrice : **APCC Voile Sportive**

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e ou 4^e ou 3^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux de la classe J80 et aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à APCC Voile Sportive au plus tard la veille de l'épreuve.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis **pour les entrainements le samedi** sont les suivants :

Classe	Montant
J80 APCC	0€
AUTRE	25€

Les droits requis **pour les régates le dimanche** sont les suivants :

Classe	Montant
J80 APCC	0€
AUTRE	10€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le SAMEDI de 9h00 à 9h30

Le DIMANCHE de 8h30 à 9h00

5.2 Programme de **l'entrainement le samedi** :

-Briefing de 9h45 à 10h

-Préparation bateau de 10h à 10h30

-Entrainements de 10h30 à 16h

-Débriefing de 16h30 à 17h30

5.3 Jours de course **le dimanche** :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Dimanche	10h30	J80/HN

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale sur la vitrine du Yacht Club de l'APCC

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Construit ou Côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course sera situé dans la Baie de La Baule.

8. CLASSEMENT

8.1 8 courses devront être validées pour valider le challenge.

Si 14 courses sont effectuées les 3 plus mauvais résultats sur l'ensemble du Challenge seront enlevés.

1 course devra être validée pour validée la journée de compétition. Aucun résultat ne sera enlevé sur une journée de compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

Un classement monotype J80.

Une extraction du classement pour les coureurs de l'APCC sera faite afin de définir le gagnant du Prix concerné.

9. PLACE AU PORT

Les places de ports seront gratuites pour la nuit du vendredi, samedi et dimanche soir.

Ou il y aura une remise de 50% sur la place de port du mois de octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars, pour les bateaux participants au moins à 4 régates du **Challenge D'hiver**

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Des lots seront remis aux 5 meilleurs équipages lors de la remise des prix qui aura lieu le dernier weekend du challenge. (Exemple : Couteaux WICHARD, ...)

Le vainqueur de l'extraction classement coureur APCC gagnera la mise à disposition d'un J80 pour la participation à une régates de la Coupe de France. Le skipper et au moins un membre de l'équipage devront avoir participé à la régates précédente pour prétendre à ce prix.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Valentin Carof :

Port : 06 95 12 75 25

Mail : valentin@apcc-voilesportive.com